

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Lille, le 30/12/2021

### **RÉVEILLON DU NOUVEL AN**

Prise de mesures de police administrative afin de garantir l'ordre public et de contenir la situation sanitaire

Durant cette période festive, propice aux rassemblements familiaux et amicaux, et dans un contexte de diffusion du variant Omicron, Georges-François Leclerc, préfet du Nord, a pris des mesures de police administrative afin de contenir la propagation du virus de la Covid-19 et de prévenir les troubles à l'ordre public.

## Les mesures mises en place pour le réveillon du nouvel an

Les habitantes et habitants du Nord sont invités à ne pas se rassembler sur la voie publique pour célébrer le passage à la nouvelle année. Afin de limiter ces rassemblements festifs, il sera interdit sur l'ensemble du département du Nord du 31 décembre 2021 à 16h00 au 2 janvier 2022 à 8h00, :

- d'utiliser et de détenir sur la voie publique des artifices de divertissement (pétards, fumigènes...);
- de faire usage de feux d'artifice;
- de distribuer, d'acheter et de vendre du carburant dans des récipients transportables ;
- de consommer de l'alcool sur la voie publique ;
- d'acheter de l'alcool à emporter dans un bar, un restaurant, une friterie, un foodtruck... si cet achat n'est pas accompagné d'un repas ;
- de diffuser de la musique amplifiée sur la voie publique.

En complément de la mesure nationale relative à la fermeture des discothèques et l'interdiction des activités dansantes dans les bars et restaurants, l'activité de danse lors des soirées festives organisées dans tous types d'établissements recevant du public (notamment les salles polyvalentes, salles des fêtes, chapiteaux), en intérieur comme en extérieur, est proscrite du 31 décembre à 16h00 au 2 janvier à 8h00.

De plus, l'ensemble des bars, restaurants et cabarets fermeront au plus tard à 02h00 dans la nuit du 31 décembre 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. l'ensemble des dérogations préfectorales et municipales sont ainsi suspendues sur cette période.

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél: 03 20 30 52 50

Mél: pref-communication@nord.gouv.fr

prefetnord



12-14, rue Jean sans Peur CS 20003 59 039 LILLE Cedex





## Une vigilance individuelle indispensable pour contenir la propagation du virus

Les habitantes et les habitants du département sont également fortement incités à la plus grande plus prudence et à continuer à faire preuve de responsabilité en respectant des mesures de bon sens :

- se faire tester, vaccinés ou non, avant les fêtes ;
- limiter le nombre de personnes lors de dîners ou de rassemblements ;
- continuer d'appliquer les gestes barrières, même vaccinés, y compris avec ses proches;
- prendre rendez-vous, si cela n'a pas été fait, pour se faire vacciner ou réaliser leur dose de rappel.

# Des contrôles pour s'assurer de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la Covid-19 et de la protection des populations

Le préfet a demandé à l'ensemble des forces de sécurité et de secours d'être mobilisées à l'occasion de ce week-end de festivités pour veiller à la bonne application des mesures de lutte contre la Covid qui demeurent en vigueur :

- respect des gestes barrières ;
- respect de l'obligation du passe sanitaire;
- port du masque dans les établissements recevant du public et dans les lieux extérieurs à forte densité de personnes.

Le préfet appelle chacun et chacune à célébrer le passage à la nouvelle année en toute sécurité et dans le respect des différentes mesures qui vise à limiter autant que possible la circulation du virus et à préserver nos personnels de santé déjà fortement mobilisés.

La sécurité sanitaire ne doit pas faire oublier les autres mesures de sécurité. Le plan vigipirate est encore au niveau "Sécurité renforcée / risque attentat". Les forces de sécurité intérieure seront sur le terrain la nuit de la Saint-Sylvestre pour protéger les populations du département contre ce risque, pour maintenir le calme et lutter contre l'insécurité routière.

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél: 03 20 30 52 50

Mél: pref-communication@nord.gouv.fr









